Dossier type n°6 = Construction d'un abri voitures ou d'un garage 1/6



Déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes



N° 13703*02

Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

 Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade). Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage). Vous édifiez une clôture. 	DP					
Pour vérifier que vos travaux sont bien soumis à déclaration préalable, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie.	le à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National					
1 - Identité et coordonnées du déclarant						
• Madame ☐ Monsieur ☒ Nom : DELATTRE	Prénom: Didie					
Lieu-dit : Juffy Localité : .	Fillinges					
Code postal : كِالْكِادِ كَانِي BP : نب ب Cedex : ب Pays :						
Téléphone (facultatif):	de soussigné(e), auteur de la déclaration présiable, gartic.					
Adresse électronique (facultatif) :	@					
Adresse électronique (facultatif): • Date et lieu de naissance -> nécessoires pour le service des raxes						
Date: A. & O. 2 A. G. F. Commune: Bonneville						
Département : (Indiquez 999 si vous etes né(e)						
	ments transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse					
ci-dessus. J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.						
2 - Le terrain Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cac	dastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.					
• Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre prinuméros de parcelles) : 3200	rojet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer tous les					
Adresse du terrain						
Numéro :Voie :						
Lieu-dit : Duffly Localité :	f.llinges					
Superficie du terrain (en m²): (1220.M²). Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette cas Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire value.						

3 - Le projet
3.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)
Nouvelle construction
Type d'annexe créée : ☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin Autre (précisez) : Abri voi voi vos
Autre (precisez) . The your wes
Travaux sur une construction existante
☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires
Autre (précisez):
□ Clôture
Courte description de votre projet (facultatif): Construction d'un abri voitures. Structure bois reinte chêne clair. Tuiles brun-rouge identiques à celles
La la maison Matériaux et reintes
Votre projet concerne : 🖾 votre résidence principale 🔲 votre résidence secondaire
3.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)
Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :
• la surface de plancher existante : 125 • la surface de plancher créée : Si abri voi vares - 0
• la surface de plancher supprimée :
4 - Engagement du déclarant
J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. (Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes propriétaire ou co-indivisaire du terrain ou si vous avez l'autorisation ou un mandat du ou des propriétaires). Je soussigné(e), auteur de la déclaration préalable, certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette déclaration
préalable serviront, en cas de création de surfaces nouvelles, au calcul des Signature de lous les demandeuls impositions prévues par le code de l'urbanisme.
Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires signés et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire: - un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques; - un exemplaire signé supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle; - deux exemplaires signés supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.
Adresse du terrain Voie: Voie: Localité: F. L. niget
Adresse du terrain Jau-dit: Oulfflu Localité: Fill rige; Superficie du terrain (en m²) : (4220 m²)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la notice explicative jointe et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)^{1.}

Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2a) du code de l'urbanisme].

En outre, cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2 et DP3 doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A.431-9 du code de l'urbanisme].

Attention : toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

Discourse of the last of the l		
1) Piè	èce obligatoire pour tous les dossiers :	1000 G (0) (0) (4) (1)
	DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossic + 5 exemplaires supplémentaire
2) Pi	èces complèmentaires à joindre selon la nature de votre projet :	
	DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme] A fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin)	1 exemplaire par dossi + 5 exemplaires supplémentaire
	DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10b) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)	1 exemplaire par dossi + 5 exemplaires supplémentaire
	DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme] À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte). Inutile pour un simple ravalement de façade.	1 exemplaire par dossi
	DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme] À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.	1 exemplaire par dossi
otre nonu En de ournie	eces à joindre si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'es projet se situe dans le périmètre de protection d'un immeuble classé ou in ments historiques : hors des périmètres de protection des monuments historiques, ces pièces doiven es pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais el emple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public).	scrit au titre des t, par exemple, être lles ne sont pas utiles,
!	DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire par doss
	DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]²	1 exemplaire original par doss
	DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous ustifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ²	1 exemplaire original par doss

¹ Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

torique classé, dans un immeuble situé en secteur sauvegardé, en abords de monument histo	dossé à un monument orique ou en zone de
tection du patrimoine architectural, urbain ou paysager :	04291163 20223 251 3513
DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
otre projet nécessite un permis de démolir :	T. M. T. C. Market
DP13. Une justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la déclaration préalable vaut demande de permis de démolir : DP14. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan cument en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes ha stant :	
DP14-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	A female a rate par (acomples : vivanda
DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
votre projet porte sur des travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur s sauvegarde et de mise en valeur n'est pas approuvé ou dont le plan de sauvegarde et de mis ision :	
DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable

à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres

C		échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela eusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront				
		Cadre réservé à la mairie du lieu du projet				
		P				
	4 sulvering produced survey		dans dans dans bestitut			
4	1 D					
	- Renseignements conce	rnant les constructions ou les aménageme	ents			
		gatoirement, quelle que soit la nature de la construe de la construction(s):20,m²		de la surface taxable :		
		selection to the selection of the select				
	1.2 - Destination des construc 1.2.1 - Création de locaux desti	tions et tableau des surfaces taxables(1)				
		I Habitation	Nombre	0(
	Dont :	A POLICE OF THE PROPERTY OF TH	de logements	Surfaces créées (1)		
	Locaux à usage d'habitation	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	(0)	(20)		
No. of Lot, House, etc., in case, or window,	principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (6)	e em le locaties al	Whethe brings estoy ill		
The Part of the Pa		Logement évolutif social (LES) dans les DOM (5)	lear deal's lawrents	1 (20)		
	Locaux à usage d'habitation seco	ondaire et leurs annexes (2)	Designation of the Charles	of Managerials and a		
	Superficie du bassin de la piscine 1.4 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalis technologiques ou miniers ?	existante conservée?	évention des Risqu			
	des monuments historiques ?	Oui Non	toriques ou miscrit	a i ilivelitalie		
	2					
	2 - Autres renseignements					
1	2.1 – Plafond légal de densité					
		nandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et si les constructions prévu				
		ıfond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu				
	Pour bénéficier le cas échéant de été démolies : Oui Non Non	e droits acquis, précisez si des constructions existant	sur votre terrain av	<i>r</i> ant le 1ª avril 1976 ont		
	si oui, indiquez ici la surface de p	lancher démolie (19) :		m²		

- Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :				
Pièces Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir			
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un plafond légal de densité et si votre pr	ojet dépasse ce plafond :			
F3. Un extrait de la matrice cadastrale [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie			
F4. Un extrait du plan cadastral [Ancien art. R. 333-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie			
- Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favoral	oles			
Pièces Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir			
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exo l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	nération prévue à			
L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (article R. 331-5 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossie			
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :				
Copie de la convention de projet urbain partenarial (article L. 332-11-3 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossie			
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pense			
La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossie			
En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossie			
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 52 (20) :	24-6 du code du patrimoin			
L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossie			
	éro +) pouvant vous permet			
Jom et Signature du déclarant Délattre Signature de bous les de	mardeus			
réalisés suite à des prescriptions révultant d'un Plan de Préventinn des Risques naturels.	mardeu15			

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : HAUTE SAVOIE Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ BONNEVILLE Commune: **45 RUE PIERRE DE COUBERTIN 74136** 74136 BONNEVILLE CEDEX tél. 04 50 97 19 01 -fax 04 50 25 65 72 cdif.bonneville@dgfip.finances.gouv.fr Section: D Feuille: 000 D 11 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 20/08/2012 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC46 @2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat 1961200 1961300 Route 1697

981

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : HAUTE SAVOIE Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant : BONNEVILLE EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ Commune: 45 RUE PIERRE DE COUBERTIN 74 36 74136 BONNEVILLE CEDEX tél. 04 50 97 19 01 -fax 04 50 25 65 72 cdlf.bonneville@dglip.finances.gouv.fr Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/200 Cet extrait de plan vous est délivré par Echelle Date d'édition : 20/08/2012 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat 1961220 1961240 Orientation 350







